TR/EG

Arrêtés municipaux

EXTRAIT DU REGISTRE

CIRCULATION ET STATIONNEMENT

RUE ANTOINE THOMAS (V.C.)
RUE LOUIS BERTRAND (R.D.150)
Mesures provisoires

Le Maire d'Ivry-Sur-Seine,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213.1, L 2213.2, L 2213.3, L 2213.4, L 2213.5,

VU le Code de la Route et notamment ses articles R 417-10, R 417-12 et L 325-1, L 325-2, L 325-3,

CONSIDERANT que d'importants travaux vont être entrepris rues Antoine Thomas et Louis Bertrand par la société VEOLIA EAU Ile-de-France – 28 avenue Guynemer – 94600 Choisy-le-Roi, agissant pour son propre compte (raccordement au réseau d'eau potable),

CONSIDERANT que les difficultés rencontrées par les usagers pour circuler dans cette voie nécessitent la mise en place de dispositions provisoires touchant la circulation et le stationnement afin de préserver la sécurité et la tranquillité publiques,

ARRETE

ARTICLE 1 :

DECIDE d'appliquer les mesures suivantes à compter du **30 janvier 2023** à **8 heures 30** jusqu'au **10 février 2023** à **17 heures :**

➢ Rue Antoine Thomas

- **Rue barrée** au droit du n°24,
- **Neutralisation de la chaussée** au droit du n°24,
- **Mise en impasse de part et d'autre du chantier** depuis la rue Louis Bertrand et la rue Mirabeau : la déviation se fera par les rues Louis Bertrand, Marceau et Mirabeau,
- **Limitation de vitesse à 30 km/h,**

➢ Rue Louis Bertrand

- **Neutralisation du stationnement** au droit des n°s22 et 24 pour y installer les véhicules de chantier,

ARTICLE 2 :

PRÉCISE que ces dispositions seront matérialisées réglementairement par les soins et sous l'entière responsabilité de l'entreprise chargée des travaux.

IVRY S/SEINE
Mairie Esplanade Georges Marrane
94205 Ivry-sur-Seine Cedex Département du Val-de-Marne
T (33) 01 49 60 25 08 F (33) 01 49 60 25 88

ARTICLE 3 :

INDIQUE que les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront déférées aux tribunaux compétents.

ARTICLE 4 :

AMPLIATION du présent arrêté sera adressée après publication à :

- M. le Commissaire d'Ivry-sur-Seine,
- M. l'Officier commandant de la Brigade des Sapeurs-Pompiers d'Ivry-sur-Seine,
- LA POSTE d'Ivry-sur-Seine,
- M. le Directeur du SAMU,
- VEOLIA Propreté,
- SEPUR,
- RATP,
- Etablissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre,
- M. le Responsable du Service Territorial Ouest – D.T.V.D du Conseil Départemental du Val-de-Marne
- D.T.S.P (voies départementales),
- Société VEOLIA EAU Ile-de-France – 28 avenue Guynemer – 94600 Choisy-le-Roi.

FAIT EN MAIRIE, LE 23 JAN. 2023

Pour le Maire d'Ivry-sur-Seine
Et par délégation
Clément Pecqueux
Adjoint au Maire

MAIRIE D'IVRY-SUR-SEINE

PUBLIE SUR Ivry94.fr
LE 24 JAN. 2023

Pour extrait certifié conforme
au registre des arrêtés municipaux
LE MAIRE D'IVRY-SUR-SEINE
Pour le Maire, la Responsable du service
Déplacements Stationnement
Direction Espaces Publics

MAIRIE D'IVRY-SUR-SEINE N° 283 Val-de-Marne

Nathalie Leberthon